

---

---

**Plastiques — Symboles et termes  
abrégés —**

**Partie 3:  
Plastifiants**

*Plastics — Symbols and abbreviated terms —*

*Part 3: Plasticizers*

Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)



# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)



## DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
[copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
[www.iso.org](http://www.iso.org)

# Sommaire

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Utilisation des symboles et termes abrégés</b> .....	<b>1</b>
<b>5</b> <b>Liste des termes</b> .....	<b>2</b>
<b>Annexe A (normative) Liste des symboles utilisés pour désigner les composants individuels des différents termes abrégés</b> .....	<b>6</b>

# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/foreword.html](http://www.iso.org/iso/fr/foreword.html).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 1, *Terminologie*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 1043-3:1996), qui a fait l'objet d'une révision technique avec les changements suivants:

- d'autres numéros de registre CAS ont été ajoutés pour certains plastifiants «octyle»;
- un symbole pour le soja a été inclus dans l'[Annexe A](#).

L'ISO 1043 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Plastiques — Symboles et termes abrégés*:

- *Partie 1: Polymères de base et leurs caractéristiques spéciales*
- *Partie 2: Charges et matériaux de renforcement*
- *Partie 3: Plastifiants*
- *Partie 4: Ignifuges*

# Plastiques — Symboles et termes abrégés —

## Partie 3: Plastifiants

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 1043 fournit des symboles uniformes correspondant aux éléments des termes abrégés relatifs aux plastifiants. Elle ne comprend, d'une manière générale, que les termes abrégés consacrés par l'usage.

Le but de la présente partie de l'ISO 1043 est de prévenir l'apparition de plusieurs termes abrégés pour un plastifiant donné. Les symboles sont, avant tout, destinés à constituer la base d'un mode pratique de rédaction abrégée des appellations chimiques utilisées dans les publications et autres documents écrits.

### 2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 472, *Plastiques — Vocabulaire*

ISO 1043-1, *Plastiques — Symboles et termes abrégés — Partie 1: Polymères de base et leurs caractéristiques spéciales*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 472 et l'ISO 1043-1 s'appliquent.

### 4 Utilisation des symboles et termes abrégés

**4.1** Tout terme abrégé qui apparaît pour la première fois dans un texte doit être mise entre parenthèses et être précédée de l'appellation chimique écrite en toutes lettres.

**4.2** Les symboles doivent être uniquement composés de lettres majuscules.

**4.3** La liste se compose du terme abrégé, de la (des) dénomination(s) couramment utilisée(s), suivies de l'équivalent de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) et du numéro du Chemical Abstracts Service Registry Number (CAS-RN) lorsqu'ils existent. Quand la nomenclature UICPA ou le numéro CAS-RN n'ont pas été créés, pour des raisons liées à une incertitude ou une ambiguïté, cela est indiqué dans le texte.

Pour élaborer chaque terme abrégé, il faut se référer à l'appellation chimique couramment utilisée ou au nom donné par l'UICPA et figurant dans la présente partie de l'ISO 1043.

Il convient de noter que, dans leur utilisation dans les industries du caoutchouc et des plastiques, de nombreux plastifiants sont de qualité «commerciale» ou «industrielle» et qu'il ne s'agit pas nécessairement des substances à l'état pur.